

# L'assurance vie permanente



## POUR ÊTRE PROTÉGÉ TOUTE VOTRE VIE

L'assurance vie entière garantie procure une sécurité financière tout au long de votre vie, tant et aussi longtemps que le contrat d'assurance est maintenu en vigueur. Elle se distingue d'une protection temporaire qui, elle, sert à couvrir des besoins financiers d'une durée limitée et prédéterminée.

## Idéale pour vous et vos proches

Le bon choix si vous souhaitez :

- transmettre un héritage à vos proches;
- demeurer assuré toute votre vie, peu importe l'évolution de votre état de santé;
- procurer des liquidités non imposables permettant d'acquitter vos derniers frais et de régler l'impôt à payer au décès;
- faire un don à un organisme de bienfaisance pour soutenir une cause qui vous est chère.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque vous souscrivez une assurance de Desjardins Assurances, vous et vos proches pouvez bénéficier du service d'assistance téléphonique accessible 24 h/24 et 7 j/7. Ce service peut vous être utile tant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile.

Vous pouvez appeler en tout temps pour obtenir les conseils du personnel infirmier sur divers sujets relatifs à la santé, comme la nutrition, la vaccination, les soins aux enfants, ou la prise de médicaments ou de produits naturels.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances et peuvent être retirés en tout temps sans préavis.

## Comment ça fonctionne ?

Le montant d'assurance est versé à votre bénéficiaire en un seul versement non imposable, à votre décès. Si vous préférez, vous pouvez opter pour une protection conjointe payable au deuxième décès.



### LUMIÈRE SUR...

**Bénéficiaire :** personne physique ou morale à qui est versé le montant d'assurance au décès.

**Montant d'assurance :** somme versée au bénéficiaire.

**Preneur :** propriétaire du contrat d'assurance.

**Prime :** montant payé à l'assureur en échange de la protection.

## L'offre de Desjardins Assurances

### DISTINCTIVE

- Bénéficiez d'un grand choix de périodes de paiement : 10, 15, 20 ans, jusqu'à l'âge de 65 ou 100 ans.
- Obtenez une prime plus avantageuse en souscrivant simultanément une protection d'assurance vie temporaire.
- Personnalisez votre contrat en ajoutant des protections complémentaires à la carte.
- Bonifiez votre assurance vie d'une avance en cas de maladie grave ou de perte d'autonomie pour assurer à la fois votre vie et votre santé.

### AVANTAGEUSE

- Planifiez l'avenir plus facilement grâce à une prime fixe et garantie tout au long de la période de paiement.
- Récupérez une portion des sommes investies si vous deviez réduire votre protection ou y mettre fin<sup>1</sup>.
- Profitez d'une protection réduite si vous cessez le paiement de la prime<sup>2</sup>.

### PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, ajoutez à votre contrat des protections complémentaires. Elles vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté malgré un imprévu.

- Assurez chacun de vos enfants, y compris ceux à venir.
- Soyez protégé en cas de fracture, de perte d'usage ou de mutilation accidentelles.
- Évitez de devoir assumer le paiement de la prime en cas d'invalidité.
- Augmentez votre montant d'assurance, jusqu'à la limite de votre contrat<sup>3</sup>, pour répondre à l'évolution de vos besoins, sans avoir à fournir de preuve de bonne santé.

**Vous travaillez fort pour bâtir votre patrimoine.  
Nous pouvons vous aider à le protéger.**

Fiers de soutenir la



Société  
canadienne  
du cancer



<sup>1</sup> S'applique aux produits d'assurance vie entière garantie. Un montant peut être retiré à partir de la 5<sup>e</sup> année du contrat. Ces retraits peuvent être imposables.

<sup>2</sup> S'applique à tous les produits d'assurance vie entière garantie. Le montant d'assurance réduit est disponible à partir de la 8<sup>e</sup> année du contrat.

<sup>3</sup> Le montant maximal est de 100 000 \$ ou de 200 % de la somme des montants d'assurance couvrant le même assuré, le moindre de ces montants.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins<sup>MD</sup>, Desjardins Assurances<sup>MC</sup>, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013